

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tailenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005172

Rapport n°4.1 - Projet Alimentaire Territorial - Conventions de partenariat pour des animations « Anim'Alim » sur le thème santé / alimentation

## Projet Alimentaire Territorial - Conventions de partenariat pour des animations « Anim'Alim » sur le thème santé / alimentation

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Alimentation et agriculture »	Montant de l'opération : 12 000 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

### Résumé :

Grand Besançon Métropole souhaite conventionner avec l'Association Familles Rurales de Franois-Serre-les-Sapins, le CROUS BFC et la MJC de Besançon-Clairs-Soleils-Vareilles pour la réalisation de programmes d'animation dont l'objectif est d'accompagner les habitants vers des comportements alimentaires durables. Cette action du projet alimentaire territorial (PAT), est également inscrite au Contrat Local de Santé (CLS).

### I. Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon Métropole : le volet santé

Après avoir travaillé plus de 10 ans au développement de l'agriculture périurbaine de son territoire, Grand Besançon Métropole a engagé en 2017 un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Outre les actions de structuration de filières, GBM développe depuis 2018 un volet santé qui aborde les déterminants de la santé de manière globale, allant des comportements individuels aux conditions générales socio-économiques, culturelles et environnementales.

### II. Bilan des activités en 2019

Dans ce cadre, Grand Besançon Métropole a mis en place en 2019 des animations gratuites à destination de ses habitants, appelées « Anim'Alim » :

- dans les communes de Byans-sur-Doubs, Ecole-Valentin et Thise, en partenariat avec des élus municipaux,
- dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Besançon Clairs-Soleils avec la MJC de Clairs-Soleils et le CCAS de Besançon,
- sur le campus universitaire de la Bouloie avec UPFR des Sports de l'Université de Franche-Comté.

Au programme, jeux pour les enfants, stands d'information et de sensibilisation par professionnels des secteurs de l'alimentation, de la santé et de l'environnement, atelier cuisine avec un chef étoilé, confection de jus de fruits et théâtre-forum.

### III. Projet 2020 : ajuster les moyens d'action et pérenniser nos partenariats

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre l'action des « Anim'Alim » sur l'année 2020, sous les deux formes suivantes :

- mise en place d'un programme d'action sur trois lieux, en lien avec trois partenaires de terrain : c'est l'objet du présent rapport,
- réalisation d'animations ponctuelles dans le cadre d'évènements ou actions proposés par les communes (fêtes locales, périscolaire, autre...).

Les animations s'adressent à tous types de publics, mais priorisent lorsque c'est possible les publics vulnérables subissant davantage les inégalités de santé. Elles visent à contribuer au changement de pratiques alimentaires, en lien avec des acteurs de terrain et par le biais d'interventions répétées au fil de l'année. Elles peuvent prendre diverses formes : ateliers cuisine, visites de fermes, animations autour du jardinage, du compostage, de la réduction des déchets, etc.

Ces actions sont également inscrites au Contrat Local de Santé (CLS).

Il est ainsi proposé que Grand Besançon Métropole formalise ses relations avec ses partenaires par le biais d'une convention de principe, définissant les engagements de chacune des parties.

Ainsi, Grand Besançon Métropole souhaite s'engager aux côtés des partenaires suivants :

- l'association Familles Rurales de Franois-Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins,
- le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté (site de Besançon), pour un public d'étudiants en Cités-universitaires,
- la MJC de Besançon-Clairs-Soleils-Vareilles, située dans un quartier prioritaire.

#### **IV. Le contenu des conventions et modalités financières**

Par ce partenariat, Grand Besançon Métropole et ses partenaires s'engagent à construire conjointement les projets, définir leur contenu, les mener, et les évaluer.

Les rôles sont définis comme suit :

- Grand Besançon Métropole :
  - propose des animations (nombre et type variable selon les sites) en accord avec le projet défini en commun,
  - mobilise et finance les intervenants pour les réaliser.
- les partenaires :
  - assurent le relais local de la communication des animations,
  - mobilisent les participants et procèdent aux inscriptions le cas échéant,
  - accueillent le prestataire et mettent à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon déroulement de l'animation.

La convention est valable pour une durée d'un an renouvelable une fois. Elle ne prévoit pas le financement direct des partenaires. En revanche, Grand Besançon Métropole choisit, missionne et finance des intervenants qui réaliseront les animations (ateliers cuisine...) dans le cadre du partenariat. CROUS, Association Familles rurales et MJC mettront à disposition les locaux, assureront le relai de terrain pour la mobilisation des participants, la communication... Pour Grand Besançon Métropole, les frais sont estimés à 12 000 € de prestation pour l'année 2020.

Enfin, l'action sera valorisée par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé » porté par les ministères de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé. Il pourra également faire l'objet de demande de cofinancement dans ce cadre.

***Mme T. ROBERT et M. A. POULIN (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.***

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :**

- **se prononce favorablement sur la démarche et les évolutions proposées des « Anim'Alim »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec la MJC de Besançon-Clairs-Soleils-Vareilles, le CROUS et Association Familles Rurales de Franois-Serre-les-Sapins ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter tout financement ou subventions des partenaires potentiels.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président